



PRÉFET DÉLÉGUÉ DE SAINT-BARTHÉLEMY ET DE SAINT-MARTIN

Saint-Martin, le 8 octobre 2012

CABINET

COMMUNIQUE DE PRESSE

Au cours de la semaine écoulée, deux inspecteurs vétérinaires dépêchés de la DAF Guadeloupe sont venus sur demande expresse du Préfet délégué, assister le représentant de la DCCRF afin d'opérer des contrôles des restaurants, des enseignes et des surfaces commerciales.

Si le bilan de ces contrôles d'hygiène et de sécurité alimentaire sur Saint-Martin est globalement rassurant pour le consommateur, certains établissements ont fait l'objet de procédures de mises en conformité de leurs installations qui, si elles n'étaient pas rapidement mises en œuvre par les professionnels, pourraient aboutir à des fermetures temporaires.

Bilan des inspections :

- Sur les entrepôts contrôlés : il y a eu des rappels réglementaires et des mises en demeure dont 1 a donné lieu à un procès-verbal pour DLC dépassée, mauvaises conditions de température de stockage et remballe ;
- Sur les restaurants : il y a eu des rappels réglementaires, des avertissements et des mises en demeure dont 1 avec procès-verbal pour congélation de viande hachée dans de mauvaises conditions ;
- Sur les points de vente de poissons : il y a eu des rappels réglementaires et des avertissements.

Ces contrôles conjoints se renouvelleront périodiquement.